

DIRECTRICE DU PÔLE
Sophie Douté

**DECISION PPERF N° 10 054/2015
FIXANT LES TARIFS DES CONSULTATIONS PRELIMINAIRES
AU PARCOURS D'ORIENTATION ET DE CONSEIL EN ADOPTION (COCA)
A COMPTER DU 7 NOVEMBRE 2015**

AFFAIRES FINANCIÈRES
Sophie Douté (intérim)
DIRECTRICE

RECETTES ET DOSSIER PATIENT
Cécile Biette
DIRECTRICE

**CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET FINANCIER**
Daniel Le Ray
DIRECTEUR

**PILOTAGE ACTIVITÉ-RESSOURCES
ET CONTRACTUALISATION INTERNE**
Sophie Douté
DIRECTRICE

Vu l'article L 6143.7 de la loi 2015-990 du 6 août 2015, les tarifs des consultations préliminaires au parcours d'orientation et de conseil en adoption (COCA) sont fixés, à compter du 7 novembre 2015, comme suit :

- Première consultation (cotation C2).....46 euros *
- Consultations suivantes (cotation CS).....23 euros *

* ces tarifs sont susceptibles d'être revus.

Il s'agit de tarifs hors nomenclature, les frais ne sont donc pas pris en charge par l'assurance maladie. Toutefois, certaines mutuelles peuvent prendre en charge tout ou partie des frais de santé engagés.

Fait à Nantes, le 04 NOV. 2015



Sophie DOUTÉ
Directrice du Pôle Pilotage de l'Efficienc
Et des Ressources Financières